

Elections Municipales

Des changements considérables se sont produits dans les conseils municipaux du village et du canton.

Certains éléments ont acquis un développement sérieux grâce aux soins au choix judicieux de leurs représentants.

Deux citoyens importants viennent de quitter le conseil du village. M. Z. Gauthier a été un homme d'initiative et que nous l'avons vu nous quitter, quelques mois après l'incendie qui a ruiné son établissement.

MM. E. Quevillon et N. Loiseleur sont aussi rentrés dans la vie privée. Ils ont apporté à la régie des affaires locales une expérience acquise par des années de labeur.

Puisse les nouveaux corps municipaux mener à bien la chose publique et travailler ferme au développement de la localité!

Quand le visiteur reste

Quand votre hôte reste à dîner votre menu ordinaire peut être augmenté en servant l'un quelconque des diverses espèces de soupes concentrées de Clark «Château Brand». Elles ne donnent pas de peine et ne sont pas coûteuses.

Histoire d'une dépêche a sensation.

Comme en novembre dernier, le Pionnier a publié une partie seulement de cette histoire, nous croyons, que nos lecteurs ont droit à connaître la suite.

La vérité historique, surtout en ce temps de mensonges et d'erreur—a des droits supérieurs devant lesquels la Presse catholique, libre, dégagée de tout parti, doit savoir s'incliner, surtout quand il s'agit, non pas de politique de partis ni d'hommes de parti, mais de l'Eglise, de la Patrie.

Il y a des temps—et nous y sommes,—où l'on a foi de vérité, de lumière, où la vérité doit sortir, coûte que coûte, de son poitrin, même toute nue.

On ne se repend jamais de dire, de servir la vérité, qui rend libre. On se repend souvent de l'avoir cachée ou méprisée.

Donc, le 10 novembre dernier le Pionnier signalait une dépêche publiée, le 8 Août 1910, par la Manitoba Free Press de Winnipeg, ainsi conçue:

"LE ROI GEORGES APPROUVE" "MADRID, 7 Août: La "Correspondance de Madrid" assure que le roi Georges a écrit à l'ambassadeur britannique, à Madrid, pour approuver l'attitude du gouvernement espagnol sur "LA QUESTION RELIGIEUSE, et qu'il a PERSONNELLEMENT EXPRIMÉ LA MÊME APPROBATION "—The same view" — AU ROI ALPHONSE.

Le 11 octobre 1910, l'Univers de Paris, avait signalé la même information qui, si TOUT ENTIERE elle devait rester debout non démentie, selon l'Univers, aurait pu l'être comprise que l'impériale Angleterre tiendrait la tête d'un complot de la haute maçonnerie internationale ourdi contre l'Espagne et le Portugal.

BELGIQUE.

Le Courrier de Bruxelles, 14 oct.) la France Chrétienne [30 oct.) La Liberté de Québec, (22 oct.) la signalerait également. On voit que Le Pionnier est en bonne compagnie. (Dans la presse anglaise du Canada, le 29 oct.) Le catholique North-West Review (Winnipeg) s'occupait de l'information, lancée de Madrid par un agent de Canalejas, information autour de la quelle, en Canada, en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, on avait organisé

et l'on organise encore,—la conspiration du silence.

Ce fut l'Univers qui—par son article des 10-11 octobre, parvint à rompre ce silence, en Angleterre même.

Une note officieuse, rédigée—non pas à Dublin, ni à Winnipeg, mais à Londres—et non communiquée à l'Univers—fut lancée, le 10 novembre, de Londres, par l'agence Indéo-maçonique: Presse associée, sans doute,—à l'adresse, non pas de la Free Press de Winnipeg, ni de la "Correspondance de Madrid" mais de la North West Review.

En voici le texte, fidèlement traduit de la North West Review (19 nov.) mot à mot: "LE ROI GEORGES DENIE L'INFORMATION. "L'Univers, de Paris, ayant reproduit une "affirmation de la "Correspondance de Madrid" notant que le roi Georges d'Angleterre a écrit à l'ambassadeur britannique, auprès de la Cour "Espagnole, pour exprimer son "approbation de l'attitude du "sénor Canalejas et de ses collègues, vis-à-vis de l'Eglise et "de la Religion,—l'Irish Catholic, de Dublin, télégraphia à "Londres, demandant l'autorisation de contre dire le "libel!" " (de la "Correspondance de "Madrid" et de la Free Press). "Voici la réponse reçue dusec: "certain particulier du roi: "BUCKINGHAM PALACE "Londres: à l'éditeur de "l'Irish Catholic: "Répondant à votre télégramme, il n'y a rien de vrai—no truth whatever—dans l'information que vous mentionnez. "Pareille action aurait été quel que chose d'inconstitutionnelle" "—"KNOLLYS."

Voilà enfin dit—après un démenti,—qui arrive après plus de trois mois de silence. Mais, chose regrettable, déplorable—quand on compare le démenti de Londres avec le texte complet de l'information des 7-8 Août 1910, on est obligé de constater qu'il ne s'applique qu'à une première des assertions de la "Correspondance": "Le roi Georges a écrit à l'ambassadeur britannique, à Madrid, pour approuver l'attitude du gouvernement espagnol sur la question religieuse".

Le démenti est muet, en ce qui concerne la seconde assertion, de la "Correspondance": "Et qu'il (le roi Georges), "A PERSONNELLEMENT EXPRIMÉ LA MÊME APPROBATION AU "ROI ALPHONSE".

Où était le roi Alphonse, au mois d'Août, dernier. En Angleterre,—au sein de la famille royale, à laquelle S. M. est allié par son mariage. C'est donc en Angleterre que S. M. le roi d'Angleterre aurait exprimé personnellement, à S. M. Alphonse XIII, son impériale approbation de la politique anticléricale, sur la question religieuse".

Quand S. S. Pie X. écrivait—en Août dernier,—du Vatican, à S. M. le roi d'Espagne alors en Angleterre, une lettre paternellement suppliante, le Pape, déclaré d'un haut aussi bien que d'un bas, savait ce qu'il faisait.

La Croix, de Paris, recevant de Rome, en Septembre, 1910 des informations au sujet de la réponse d'Alphonse XIII, encore en Angleterre, la résumait par ces mots très nettement révélateurs: "Impossible de résister." "L'information de la Croix, n'a jamais été démentie, ni de Madrid, ni de Londres, ni du Vatican.

Comme il s'agit non pas de loyalisme devant toujours s'unir, au lieu de se Contredire,—mais d'exactitude, de vérité historique; comme il s'agit d'une course fort supérieure à toutes les considérations secondaires de personnes, de circonstances ou de lieu, il importe d'être très précis, très exact et complet, très impartial, en même temps. On ne peut tracer une page d'Histoire comme une page de roman. Il faut donc, absolument, mettre les points sur les i.

Or la "Correspondance de Madrid, n'a pas affirmé que le roi d'Angleterre a écrit à son ambassadeur pour l'informer que S. M. avait exprimé personnellement, à S. M. Alphonse son approbation de l'attitude du gouvernement espagnol sur la question religieuse".

Elle a affirmé que S. M. Georges V a écrit à son ambassadeur

pour approuver cette attitude. C'est seulement sur cette assertion-ci que porte le démenti signé "Knollys"—Et cela peut se comprendre aisément.

Puisse l'autre assertion, la principale—émanant directement de la "Correspondance"—non pas de l'ambassadeur, n'est pas atteinte par le démenti Knollys, et reste debout tout entière,—il est évident que le roi Georges V ne devant pas prendre la peine d'écrire son ambassadeur accrédité auprès du roi d'Espagne puisque déjà, dès avant, le 7 Août 1910, S. M. Georges V avait personnellement, en Angleterre, parlant à Alphonse XIII, approuvé l'attitude de Canalejas. Le roi n'a pas chargé son ambassadeur d'une communication que le maître de l'ambassadeur avait

(à suivre)

Notre region

M. l'avocat J. B. Bousquet, dans notre village. Est allé passer une partie de la semaine à Montréal par affaire.

Lundi matin, M. Sévère Royal, hôtelier, recevait une dépêche lui apprenant le mort soudain de sa mère. Il est parti aussitôt pour assister aux funérailles. Mde. La défunte était âgée de 77 ans. Elle était la veuve de feu l'hon. Joseph Royal, ancien lieutenant gouverneur, l'une des figures politiques les plus remarquables des 25 dernières années. Les funérailles ont été lieu à St. Louis de France au milieu d'une affluente considérable à la tête de laquelle on remarquait plusieurs vétérans de la politique canadienne. Nos sympathies à M. J. Royal.

Suite sur la 4ième page

Municipalité scolaire de Notre-Dame des Neiges de Masson.—Suite.

Table with 5 columns: Propriétaires, Lots, Rang, Superficie, Montant. Rows include Napoleon Laselle, Antoine Chaboty, R. J. Cameron, Louis Lefebvre, Zéraphin Larose, M. J. Harty.

Municipalité du village de Masson.

Table with 5 columns: Propriétaires, Lots, Rang, Superficie, Montant. Row includes Joseph Lapointe.

Municipalité de la paroisse de Sainte-Angélique.

Table with 5 columns: Propriétaires, Lots, Rang, Superficie, Montant. Row includes J. B. Courtemanche.

Municipalité scolaire de Sainte-Angélique.

Table with 5 columns: Propriétaires, Lots, Rang, Superficie, Montant. Row includes Aldéric Lalonde.

Municipalité du canton de Ripon.

|                         |    |   |       |                |          |
|-------------------------|----|---|-------|----------------|----------|
| Ferdinand Guenette..... | 40 | 7 | ..... | 100 acres..... | \$ 56.61 |
|-------------------------|----|---|-------|----------------|----------|

Municipalité de Portland (Est)

|                     |           |   |       |                |       |
|---------------------|-----------|---|-------|----------------|-------|
| James McPeak.....   | 1, 2, 3   | 9 | ..... | 300 acres..... | 37.80 |
| O. Maisonneuve..... | 7, 8      | 8 | ..... | 200 "          | 30.65 |
| R. D. Ross.....     | 7         | 2 | ..... | 100 "          | 24.59 |
| Dan McMillan.....   | 6a, 6b    | 6 | ..... | 200 "          | 16.90 |
| G. A. Child.....    | 7         | 6 | ..... | 100 "          | 12.50 |
| J. A. Bisson.....   | Pt 16, 22 | 3 | ..... |                |       |

Etant une lisière de 240 pieds de large sur toute la longueur du lot 1862-ouest et une lisière de 632 pieds de large sur toute la longueur du lot 24 côté est.....

|                    |      |   |  |                |       |
|--------------------|------|---|--|----------------|-------|
| A. Lapierre.....   | Pt 5 | 6 | Borné au nord et à l'est par F. St-Amour, au sud par Napoléon Boivevenu, à l'ouest par chemin public.....          | 1/4 acres..... | 52.49 |
| A Lapierre.....    | 13 b | 3 |  | 100 "          | 20.76 |
| P. Desjardins..... | Pt 5 | 6 | Borné au nord par F. St-Amour, au sud par chemin public, à l'est par W. Chartrand, à l'ouest par J. P. Lahaie..... | 3000 pds—      | 5.25  |

Municipalité de Portland (Est)—Suite.

| Propriétaires..... | Lots..... | Rang..... |   | Superficie..... | Montant..... |
|--------------------|-----------|-----------|---|-----------------|--------------|
| P. Desjardins..... | Pt 5      | 6         | Borné au nord par P. Bourgeois, au sud par F. St-Amour, à l'est par le chemin public, à l'ouest par la Rivière du Lièvre..... | 1/2 acre        | \$ 07        |

Municipalité de Mulgrave et Derry

|                     |              |   |            |                |       |
|---------------------|--------------|---|------------|----------------|-------|
| Allan Lemieux.....  | 3, 4, 5      | 3 | Derry..... | 295 acres..... | 21 85 |
| Svernisson.....     | N172 20 & 21 | 4 | "          | 100 "          | 7 72  |
| Hans Hartwigen..... | N172 18 & 19 | 4 | "          | 200 "          | 9 00  |
|                     | S172 18 & 19 | 5 | "          |                |       |

Municipalité de Portland (Ouest)

|                                  |             |    |       |               |       |
|----------------------------------|-------------|----|-------|---------------|-------|
| Charles Bigelow.....             | N172 12     | 2  | ..... | 50 acres..... | 7 62  |
| Dame G. Gahan.....               | 20          | 4  | ..... | 100 "         | 8 90  |
| R. W. Farley.....                | 24, 25      | 5  | ..... | 200 "         | 27 34 |
| Succession — S. P. Frenchat..... | 7, 8, 9, 10 | 10 | ..... | 400 "         | 54 60 |
| B. F. Haye.....                  | 15          | 5  | ..... | 100 "         | 13 67 |

Municipalité du village de Montebello.

|                       |              |         |   |            |       |
|-----------------------|--------------|---------|---|------------|-------|
| Jean Bte Lavoite..... | 107 & pt 104 | Village | Cette dernière bornée au nord par le lot 108, au sud par la rue des Ormes et No 107, à l'est par partie du lot 103, propriété de Théodore Gravel, à l'ouest par lot 107 et montée Major avec 3 maisons et dépendances ainsi qu'une boulangerie et four..... | 1 1/4 arp. | 14 12 |
|-----------------------|--------------|---------|---|------------|-------|

Municipalité de la partie sud-est du canton de Buckingham.

|                    |    |   |   |          |      |
|--------------------|----|---|---|----------|------|
| Danald Beaton..... | 6d | 1 | Buckingham. Borné au nord et à l'ouest par J. Boucher, au sud par la Rivière Ottawa, à l'est par Frank Kiernan..... | 10 acres | 2 21 |
|--------------------|----|---|---|----------|------|

Municipalité de Suffolk et Addington.

|                                |        |   |  |           |       |
|--------------------------------|--------|---|--|-----------|-------|
| Succession Adrien Malette..... | 12     | 2 | Suffolk.....   | 100 acres | 14 01 |
| Gabelus Seguin.....            | 21     | 2 | "  | "         | 23 99 |
| David Bigras.....              | 10     | 2 | "  | "         | 24 72 |
| Adrien Lavigne.....            | 38     | 3 | "  | "         | 11 04 |
| Joseph Bédard.....             | pt. 32 | 5 | Borné au sud par le 4 <sup>e</sup> rang, au nord et à l'ouest par le lot 32, à l'est par le chemin public..... |           |       |

|   |            |   |  |           |       |
|---|------------|---|--|-----------|-------|
| Antoine Laroque.....                        | D          | 5 | "  | 1/2 acre  | 8 51  |
| Succession Dama-se Laroque.....             | 6 et pt. 5 | 4 | Cette dernière partie de lot bornée au sud par le 3 <sup>e</sup> me rang, au nord par chemin public, à l'est par No 6, à l'ouest par le lot 4..... | 125 acres | 34 00 |
| E. L. Ethier.....                           | 45         | 3 | "  | 100 "     | 16 93 |
| E. L. Ethier.....                           | 47         | 3 | "  | 100 "     | 16 93 |
| Joseph Dion.....                            | A et 2     | D | "  | 200 "     | 26 30 |
| Succession Ben. Servant Gabelus Seguin..... | pt. 20     | 2 | Borné au sud par chemin public, à l'ouest par le lot 46, à l'ouest par Emile Demers, à l'est par Jean Bédard.....                                  | 100 "     | 20 98 |
| Victorin Bernard.....                       | 20, 21, 22 | 5 | "  | 300       | 27 29 |
| Antoine Laroque.....                        | 18         | 4 | "  | 100       | 10 25 |
| Victor Pinon.....                           | 24         | 3 | "  | 100       | 14 19 |

LE SOLEIL

La Marque par excellence pour vos conserves de légumes.

Petits-Pois Soleil

- Asperges " 
- Haricots " 
- Macédoines " 
- Soupe Julienne " 

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS: LAFORTE, MARTIN & CIE Limitée, MONTREAL.

Demandez les fameux cafés "St-Marc" — ET — "La Créole"

Austin Comto & Cie. IMPORTATEURS DE Theés, Cafés, Epices, etc, etc. 444, rue St-Paul, 1-12-09 J.M.O. MONTREAL

ASSURANCE

M. P. X. Desnoyers, de Nominique, ayant plus de vingt années d'expérience, comme agent d'Assurance.

Sur la Vie et contre le Feu

se tient constamment à la disposition de ses concitoyens des contés de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement tous les divers capitaux qu'ils voudraient lui confier. Plusieurs autres; est en état d'offrir les garanties les plus sûres et les systèmes les plus faciles à des taux très modérés. N'a jamais eu, dans sa pratique, une seule perte par le feu qui n'ait été réglée, à la satisfaction des clients, en moins de 15 jours. S'adresser, par lettre ou en personne, à M. F. X. Desnoyers, Agent d'Assurances, Nominique comté Labelle, Qué.

Asaya-Neural

LE NOUVEAU REMÈDE POUR L'Épuisement Nerveux

Les médecins admettent qu'un système nerveux vigoureux est essentiel au succès du traitement de la consommation. "ASAYA-NEURAL" nourrit les nerfs avec la Lécithine précieuse de l'œuf, l'élément réparateur des nerfs. Son emploi assure un système nerveux vigoureux, relève le courage et la confiance, alors même que tout espoir semble disparu et conduit au fait même un aide puissant à la guérison de la maladie. \$1.50 la bouteille. Demandez-le à notre agent local: DR HENRI CARTIER, RAPIDE DE L'ORIGINAL.

TIMBRES POSTE

NOUS ACHETONS AU COMPTANT Les timbres poste oblitérés CANADIENS

POUR CERTAINS TIMBRES NOUS PAYONS CHAQUE \$100.00 CHAQUE

SI VOUS AVEZ DES TIMBRES du CANADA

A vendre, notre Catalogue illustré de 24 pages donnant les noms de tous les timbres pour chaque année, vous est mis gratuitement à votre disposition. S. v. p. ne pas le demander gratuitement.

QUEBEC STAMP EXCHANGE, Reproduction et vente de timbres. Boite postale 170, QUEBEC, Can.

Paul joue avec des petits de son âge. Il veut de recevoir une claque de l'un de ses camarades.

— Il fallait la lui rendre, lui dit sa bonne.

— Oh! répond Paul, je la lui avais rendue... avant.

Les esprits supérieurs sont les plus faciles à duper, car la ruse est trop petite, trop basse, trop au-dessous d'eux, ils ne la saurraient voir — et, ils ne peuvent se corriger, sous peine de descendre, mieux vaut continuer de souffrir.

Le pardon a pour fondement la confiance dans le repentir, et pour faite, la dignité de l'homme.

DR RAYMOND DORAY

Nominique Que. Bureau voisin de l'Hotel de Ville.

E. J. Leblanc

NOTAIRE, L.L.L. [1-6 10 J.M.O.] Nominique Qué

J. A. LALANDE & FILS

Magasins General. Pris du Carré Central.

Fleur, avoine, foin, grain de toutes sortes, épicerie, ferronneries, briques, chaux, marais, nouveautés, etc. — Nominique, Qué.

H. ACHIM

AVOYAT Nominique

LA GAZELLE

LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES DE LA MARQUE . . .

GAZELLE

SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ . . .

Demandez-les à votre fournisseur. 1-8-10

RODOLPHE ROBERT

AVOYAT LABELLE

J. B. Bouquet

AVOYAT Nominique

Chartrand & Turgeon

COMPTABLES 55, rue S. François-Xavier, Bel. Tel. Main 5141. Marché, 642. Montreal.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jean-Port, Qué.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte à billets de commerce et de banque d'épargne. Fait toutes sortes de collections. Traités émis sur toutes les parties de l'Amérique.

Traite des pays étrangers au cas échéant, au taux le plus bas. Intérêts élevés sur dépôts. H. DESCHAMBAULT, Gérant. 1-8-09 J.M.O.

Le Magasin General du Depot

(Limite) RAPIDE DE L'ORIGINA, P.Q.

Fleur et herbes sèches. Fonds de commerce et de la première ligne de chaque mois. Agents, achats, informations et change de produits agricoles, et manufacturés. Bois de sciage et de routes mûres brutes. Logis, voitures et autres pour colons.

— UNE VISITE EST SOLICITEE — Z. RENO, Gerant. 1-6-09 J.M.O.

Dr. Léon Archambault

295 rue Rachel, Montréal. Téléphone St-Louis 470. DENTISTE Les tramways passent à la porte.



DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL-NOMINIQUE-DUHAMEL. Tous les jours, excepté les dimanches, 2 h 15 Montréal à 4 h p.m., attein Nominique à 9 h 10 et Duhamel à 11 h 20 a.m.

MONTREAL A NOMINIQUE. Les lundis, mercredis et vendredis quitte Montréal à 8 h 45 a.m. attein Nominique à 2 h 15 p.m.

NOMINIQUE DUHAMEL. Train mixte quitte Nominique les lundis, mercredis et vendredis, à 8 h 30 p.m. attein Duhamel à 6 h 30 p.m.

DE L'OUEST A L'EST

DUHAMEL-NOMINIQUE-MONTREAL. Tous les jours, excepté les dimanches, quitte Duhamel à 4 h 20 a.m. attein Nominique à 5 h 35 et Montréal à 11 h 50 a.m.

NOMINIQUE A MONTREAL. Les lundis, mercredis et vendredis, quitte Nominique à 4 h 15 p.m. attein Montréal à 11 h 50 a.m.

DUHAMEL-NOMINIQUE. Train mixte quittant Duhamel à 11 h 00 a.m. attein Nominique à 2 h 45 p.m.

Par ordre, EMILE J. HEBERT, Agt. gén. du Serv. Voyageur

Cie Gie TRANSATANTIQUE

De New-York au Havre-Pari France. Départ tous les JEU, à 10 hrs a.m. LA TOURAINE..... 27 Oct. LA PROVENCE..... 3 Nov. LA SAVOIE..... 10 Nov. LA LOURDAINE..... 23 Nov.

Départ tous les samedis, à 3 hrs p.m. NIAGARA..... 23 Oct. LA TOURAINE..... 29 Oct. FLORIDE..... 12 Nov. LA GASCOGNE..... 12 Nov. GARDON..... 23 Nov.

Géni, Trudeau et Cie, Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre Dame Ouest, MONTREAL. 1-8-10

Le Nord Canadien de Quebec

Division S: Jerome et Huberdeau

| Quotidien excepté le dimanche | STATIONS                       | Quotidien excepté le dimanche |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| 4.00                          | Dep. Montréal Arr. Place Viger | 11.00                         |
| 5.15                          | S. Jeanne D'Arc                | 9.40                          |
| 5.30                          | Arr. S. Jérôme D'Ep.           | 9.25                          |
| 6.00                          | Dup. Arr. Filton               | 19.15                         |
| 6.02                          | Lesage                         | 8.40                          |
| 6.05                          | Shawville                      | 8.40                          |
| 6.10                          | Newaygo                        | 7.35                          |
| 6.20                          | S. Sauveur                     | 8.35                          |
| 6.25                          | Deer Lake                      | 7.35                          |
| 6.30                          | Montfort                       | 7.35                          |
| 6.40                          | Newaygo                        | 7.35                          |
| 7.02                          | Deer Lake                      | 7.45                          |
| 7.14                          | Montfort                       | 7.50                          |
| 7.18                          | Newaygo                        | 7.50                          |
| 7.25                          | Leclerc Island                 | 7.15                          |
| 7.31                          | Chapleau                       | 7.10                          |
| 7.51                          | Les Veinich                    | 7.00                          |
| 7.59                          | ...Les des Seize Isles         | 6.55                          |
| 8.05                          | St-Jovite                      | 6.55                          |
| 8.12                          | ...Veir.....                   | 6.50                          |
| 8.15                          | Batesville                     | 6.25                          |
| 8.27                          | Trundle                        | 6.05                          |
| 8.40                          | Huberdeau.....                 | D. 00                         |
| P.M.                          |                                | A.M.                          |

Trains de fret rapides tous les jours. GUY FOMES, Agent Général Fret et Passagers, Montréal.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens

En matière d'abonnement au journal

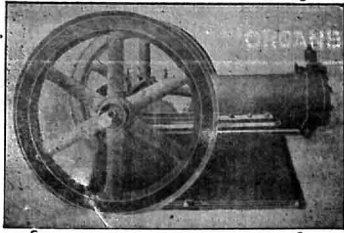
1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, ou qui le souscrit au nom de ce journal doit adresser à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonnement est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement pour le moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal au moment de son paiement.

3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se trouve, ou dans tout autre district où il a des biens, ou dans tout autre district où il a des biens, ou dans tout autre district où il a des biens.

4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal de bureau de poste, ou de changer de résidence de l'adresse accumulée, le numéro à l'ancienne adresse, constitue une prescription et une preuve prima facie d'attention de fraude.

Moteurs a Gazoline et a Petrole "LAIR"



sont les plus commodes et les plus économiques pour les cultivateurs, pour battre le grain, scier le bois et pour moulinier le grain, etc., pour la raison qu'ils sont les seuls qui marchent indifféremment avec la gazoline ou l'huile de charbon ordinaire, que vous trouvez n'importe où à meilleur marché que la gazoline. Nos engins n'ont rien de dangereux: ni d'explosion, ni de feu vu qu'ils marchent à l'huile de charbon, ce qui est un avantage incontestable sur la gazoline qui est très dangereuse et explosive.

En comparant notre engin avec les autres à gazoline, vous remarquerez que notre engin est beaucoup plus simple, ce qui est un grand avantage.

Notre engin marchant à l'huile de charbon est le seul qui donne entière satisfaction par les grands froids.

Notre engin est indispensable pour toute boutique ou manufacture nécessitant un pouvoir.

Tous nos engins sont garantis pour donner entière satisfaction sous tous rapports.

Exhibiteurs de nos machines sont installés dans le Nord, différences spéciales à Nominigau, à l'atelier du PIONNIER, à L'Annonciation, chez M. Xén. Charbonneau. Demandez nos circulaires et prix.

PAUL LAIR, MONTREAL.

Coin Moreau et Stadacona, 17 mars 1910-20-1 an p.

SPECIFIQUE DEVINS

Contre la Toux...

Un produit pharmaceutique pur et scientifique!

Remède souverain contre toutes les maladies qui affectent les bronches, Toux, Rhume, Enrouement, Extinction de voix, Asthme, Bronchite, Coqueluche, Difficulté de la Respiration, etc. Composition savante et efficace, d'usage agréable et qui peut s'administrer aux enfants aussi bien qu'aux vieillards, avec résultats excellents dans tous les cas.

Depuis plus d'un demi-siècle

le SPECIFIQUE DEVINS subit l'épreuve d'un usage constant et la demande en va, sans cesse, grandissant, dans le public. L'essayer une fois signifie n'en plus d'essayer d'autres! Il est annuel!

Demandez-le à votre marchand.

Fabricants: LA CH. R. J. DEVINS LÉVES, (1-1) 23 rue S. Gabriel, Montréal, Qué.



CHAQUE SAISON

Amène ses exigences nouvelles en fait de bijoux, articles d'orfèvrerie, etc.

Pour en faciliter à nos Clients

La satisfaction nous avons résolu de faire un sacrifice, de maintenir le système que nous avions adopté pour le client, de faire une remise de 10 pour cent.

Sur tous les Achats au Comptant

Pour toutes sortes de réparations: Montres, Bagues, Bijoux, Peignes, etc., consultez M. Allaire en personne à Nominigau, Labelle ou l'Annonciation, etc.

LE MAGASIN ALLAIRE D'ORFÈVRE ET BIJOUTERIE, A L'ANNONCIATION.

Vous y trouverez également: Horloges, Diamants, Boîtes à Bijoux, Boutons de Manchettes, Brevetés, Chaînes de Montres, etc. SPECIALITE: Grand choix d'excellentes Lunettes. Réparages faits avec promptitude.

J. E. Allaire, Bijoutier et Opticien Diplômé, L'ANNONCIATION, Qué.

Rue Principale, Près du Pont N. B.—M. J. E. Allaire se propose de donner une attention spéciale à sa clientèle du Nord. Il visitera lui-même toutes les paroisses depuis Saint-Faustin, jusqu'à Ferme Neuve. A Saint-Faustin, il descendra chez M. Gosselin, à Nominigau, chez M. Berthiaume, à D'Iberville, (Baptiste de l'Orignal), chez M. F. Gauthier, à Ferme Neuve, chez M. Sabourin. Ces personnes ainsi que M. Laloucier, agent de la station de Labelle, sont ses représentants et peuvent recevoir les commandes et les objets à réparer. (1 Dec. 20—J. E. A.)

*Lalor's Products*

QUAND VOUS VENEZ à MONTREAL, voyez notre immense stock de Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence en verre coupé.

Vous pouvez économiser les frais de votre voyage en achetant chez nous. Nous payons le fret sur toute commande de \$5.00 ou plus.

DEUX MAGASINS: 283 STE-CATHERINE EST, près Ashurst 227 Bd. ST-LAURENT, près Ste-Catherine MONTREAL.

Abonnez-vous au "PIONNIER" Journal du Colon.

La Banque des Marchands DU CANADA

Fondée en 1864  
Capital: Payé et Réserve \$10,000,000.00

Succursale S. Agathe des Monts  
Ouverte tous les jours.  
SUCCESSION S. JOYVE  
Ouverte les mercredis et vendredis seulement.

Nous portons une attention particulière aux couples d'épargne. On y reçoit les dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt, alloué au plus haut taux courant, est ajouté au capital, deux fois par année sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livret.

J. MONDOR, (10 mars 6 m) GÉRANT.

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Que.  
Capital Autorisé, \$4,000,000  
Capital payé, \$2,500,000  
Fonds de Réserve, \$2,500,000

Toutes affaires traitées par la maille reçoivent une attention spéciale.

ALB. GIROUX, Gérant (1887-1910.)

Hotel Victoria

J.-L. PATEAUX, Prop.  
Liquors et légumes de choix. Repas bien préparés et bien servis.—Grandes salles d'échiquiers pour commodes-voyageurs.—L'Hotel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains.

Rues Labelle et Ste-Anne, 5-8-09-1 SAINT-JEROME

Expédiez-nous

en toute confiance vos Peaux Vertes

NOUS PAYERONS L'EXPORT.

Vous obtiendrez chez nous: Prompt paiement, Correct assortiment.

Les plus hauts prix du marché.

Notre Liste de Prix vous sera envoyée GRATUITS sur demande.

REVILLON FRERES  
134 et 136 rue McGill, Montreal.

HONORE MAROIS

Mecanicien et Plombier

MECANIQUE GÉNÉRALE—RÉPARAGES DE MACHINES DE TOUTS GENRES: MOULINS, ETC. PLUMBAGE.

Nominigau

JOSEPH CORBEIL

AGENT D'ASSURANCES JEROME, P. Q.

SUN ROYAL WESTERN YORKSHIRE CALEDONIAN

BRITISH AMERICA PHENIX OF LONDON LONDON AND LANCASHIRE LIVERPOOL, LONDON & GLOBE NORTH BRITISH & MERCANTILE NEW YORK UNDERWRITERS PHENIX OF HARTFORD PHENIX OF BROOKLYN COMMERCIAL UNION NORWICH UNION NORTH AMERICA NORTHERN QUEEN ATLAS

Écrivez-nous aussi d'assurance de vie, de garanties d'accident, de maladies et "Plate Glass". Les tarifs 11—J. E. O.

Dr NAP. DOUGHER

Médecine générale et Chirurgie

SPECIALITE: MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS.

Jour et nuit, à la disposition des clients, RUE NOTRE-DAME, NOMINIGAU, Qué.

Municipalité du canton d'Amherst.

|                     |    |   |           |       |
|---------------------|----|---|-----------|-------|
| Joseph Richard..... | 10 | 6 | 100 acres | 15 70 |
|---------------------|----|---|-----------|-------|

Municipalité du canton Marchand.

|                         |     |       |        |           |       |
|-------------------------|-----|-------|--------|-----------|-------|
| A. Markson.....         | 15, | 16    | 1      | 200 acres | 21 28 |
| H. Thawette.....        | 4,  | 5     | 2      | 200 "     | 12 98 |
| Nap. Panneton.....      | 31  | S.-O  | S.-W.  | 123 "     | 5 91  |
| Henri Berthiaume.....   | 85  | S.E., | S.E.   | 100 "     | 11 19 |
| Veuve Ad. Lapointe..... | 5   | S.    | Macaza | 129 "     | 10 32 |

Municipalité du village de l'Annonciation.

|                     |          |             |   |          |      |
|---------------------|----------|-------------|---|----------|------|
| Xavier Labelle..... | Pt 47x28 | S.-O.-S.-W. | Borné à l'ouest par la rue du Couvent, au sud par la montée du village et Joseph Chevalier, à l'est par Joseph Chevalier et Arthur Drouin et Théodore Lachaine, et au nord par Noël Charette et Rev. L. M. Vuallet. | 1/2 arp. | 0 08 |
|---------------------|----------|-------------|---|----------|------|

Municipalité de Suffolk et Addington.—Suite.

|                        |        |       |             |   |           |          |
|------------------------|--------|-------|-------------|---|-----------|----------|
| Adrien Champagne.....  | pt. 10 | pt 11 | 4 Suffolk   | Borné à l'ouest par lot 9, à l'est par lot 12.....  | 100 acres | \$ 13.83 |
| Joseph Deguire.....    | pt. 15 | 5     | "           | Borné au sud par chemin public, à l'est par lot 16. | 50 "      | 13.88    |
| Louis Bonenfant.....   | 31     | 1     | Adding-ton. |   | 100 "     | 17.44    |
| Napoléon Bertrand..... | 48     | 1     | "           |   | 100 "     | 17.36    |

Municipalité de Blake Bigelow Wells et McGill.

|                        |         |   |            |   |        |       |
|------------------------|---------|---|------------|---|--------|-------|
| Jacques Chantigny..... | 15      | 9 | Blake..... | 100 acres   | 5-25   |       |
| Louis Bonicalzi.....   | 25      | 1 | "          | 100 "   |        |       |
|                        | 25      | 2 | "          | 100 "   |        |       |
|                        | 25      | 3 | "          | 100 "   |        |       |
| Louis Bonicalzi.....   | pt. 4-5 | 2 | McGill     | Borné au nord par des lots vacants, au sud par Johny Bonicalzi, à l'est par Louis Caron, à l'ouest par Léon Duquette..... | 50 "   | 14-35 |
|                        |         |   |            |   | 100 "  | 3-18  |
|                        |         |   |            |   | 100 "  | 9-37  |
|                        |         |   |            |   | 100 "  | 2-62  |
| Grégoire Ducharme..... | 11      | 3 | "          | Borné au nord et au sud par Louis Caron, à l'est par le chemin du Roi, à l'ouest par la Rivière du Lièvre.....            | 1 acre | 7-50  |
| William Parker.....    | 6 et 7  | 2 | Wells..... |   |        |       |
| Auguste Borden.....    | Pt 50   | 4 | A Wells... |   |        |       |

Municipalité scolaire de l'Annonciation.

|                          |        |       |          |   |                  |      |
|--------------------------|--------|-------|----------|---|------------------|------|
| Charrette et Frères..... | 41     | 1     | Marchand | 100   | 5-88             |      |
| Philippe Godin.....      | 30     | S.-O. | S.-W.    | 100   | 8-95             |      |
| Joseph Cleary.....       | A et B | N.-O. | N.-W.    | 200   | 11-41            |      |
| Hubert Chartrand.....    | Pt 48  | N.-E. | N.-E.    | Borné à l'ouest par le chemin de front, au nord, au sud et à l'est par le reste du lot 48 propriété de Th. Draps. | 68 et 100 pieds— | 4-36 |
|                          |        |       |          |   |                  | 3-18 |
|                          |        |       |          |   |                  | 9-37 |
|                          |        |       |          |   |                  | 2-62 |

Municipalité scolaire de la Nativité de Joly.

|                   |    |              |               |       |
|-------------------|----|--------------|---------------|-------|
| Félix Juteau..... | 23 | B. Joly..... | 90 acres..... | 44-32 |
|-------------------|----|--------------|---------------|-------|

Donné à Thurso, ce 27 décembre 1910.

J. ROBILLARD, M. D. Secrétaire-trésorier.

Province de Québec.

MUNICIPALITE DU COMTE DE LABELLE.

Aux habitants de la susdite municipalité.

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné, Joseph Robillard, M. D., secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Labelle, que les propriétés ci-après mentionnées seront vendues à l'enchère publique, en l'hôtel-de-ville, au village de Papineauville, chef-lieu du conseil du dit comté tient ses sessions JEUDEI, le DEUXIEME jour du mois de MARS mil neuf cent onze, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après nommés sur les dits lots de terre ci-dessus désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant la vente.

Municipalité du canton de Hukingham

|                       |     |   |           |          |
|-----------------------|-----|---|-----------|----------|
| Louis Bonicalzi.....  | 3   | 7 | 257 acres | \$ 34 84 |
| James Fernand sr..... | 104 | 8 | 102 "     | 15 89    |

Municipalité scolaire de Notre-Dame des Neiges de Masson.

|                         |        |   |                  |   |               |          |
|-------------------------|--------|---|------------------|---|---------------|----------|
| Dolphis Chabot.....     | Pt 110 | 2 | Bucking-ham..... | Borné au nord par veuve P. X. Paquin, au sud par chemin du roi, à l'est par veuve Adolphe Montigny à l'ouest par chemin de fer P. C.  | 1/2 acre      | \$ 36.84 |
| Ferdinand Constantineau | Pt 110 | 2 | Bucking-ham..... | Borné au nord par la ligne entre ter et a2me rang de Buckingham, à l'est par Trefflé Constantineau, au sud par le chemin du Roi à l'ouest par Elie Riopel.                      |               |          |
|                         |        |   |                  | Borné au nord par Paul Mahou et Paul Clément est par Trefflé Constantineau, sud par la ligne entre ter et a2me rang, ouest par Elie Riopel, et tout de la rue Ste Alphonse..... | 1/2 acre..... | 11 31    |

Suite de la 31ème page.

**Demandes a la Legislature**

**AVIS**

La cité de Montréal donne avis qu'elle s'adressera à la législature à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte sur les matières suivantes :

Règlementation et prohibition de l'usage des armées feu ; installations de taximètres dans les voitures de louage et tarif des automobiles ; règlementation de la subdivision des terrains et inscription des rues cadastrées ; acquisition et installation de robinets d'arrêt dans les habitations ; traitement des records et cour des records ; pension des fonctionnaires ; règlementation de la construction des bâtiments et application des règlements sur cette matière à tous les quartiers de la cité ; mesure d'hygiène relativement à la propreté dans les habitations ; droit de percevoir des municipalités les dépenses encourues par l'hospitalisation des malades venant de ces municipalités ; règlementation de la coupe des arbres ; pouvoir de la cité d'émettre des emprunts pour fins scolaires ; dépenses résultant des obligations imposées à la cité dans les nouveaux quartiers ; ratification des règlements et des rôles faits dans ces quartiers avant l'annexion, modification des obligations de la cité envers ces quartiers et moyens d'y faire face ; pouvoirs des estimateurs ; installation d'une batterie, parc Mont-Royal ; souscription au monument du Roi ; enregistrement des rues et voies publiques des quartiers annexés ; voirie ; dépot pour refaire chaussé et pavage dans les rues excavées ; ratification de l'acte passé le 7 janvier 1910, pour fermeture des rues entre la cité et la Cie du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

L. O. DAVID,  
Greffier de la cité.

Hôtel de Ville,  
Montréal, 4 janvier 1911,

Avis est par le présent que James H. Maher, de la ville d'Outremont, district de Montréal, entrepreneur, s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une loi confirmant son titre au lot No 331, paroisse de Sault-au-Récollet, et ratifier certains actes y ayant rapport.

BLAIR & LAVERTY,  
Procureurs du requérant.

Montréal, 15 décembre 1910.

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par Harris Klignam, menuisier, Jacob Katz, tailleur, Morris Conroy, pressier, Harris Gold, marchand d'occasion, Samuel H. Vineberg, tailleur, Nathan Bigman, forgeron, et David Katz, tailleur, tous des cité et district de Montréal, afin de les incorporer en une congrégation religieuse sous le nom de "The Congregation Charayrin Kall Yisrael", avec pouvoir d'acquérir et posséder des meubles et immeubles, tenir des registres, des actes de l'état civil et pour autres fins semblables.

M. M. SPERBER,  
Procureur des requérants.

Montréal, 4 janvier 1911.

**QUAND vous vous sentez FIEVREUX**

Malade, épuisé, déprimé, ne vous laissez pas vaincre par le dégoût, mais agissez promptement. Une ou deux

**POUDRES NERVEINES de MATHIEU**



seront généralement raison de cet accablement, favorisant le retour de votre système nerveux.

Les Poudres Nerveines de Mathieu sont exemptes d'Opium, de Morphine et de Chloral.

25 cts. la boîte de 10 poudres Nerveines  
CIE. J. L. MATHIEU, Pharmacien  
SHERBROOK, P. Q.

L'annonciation, 18—MM. Horace Chartier, Constant Leclerc et H. Tailon, ont été élus conseillers pour le village de l'Annonciation tous trois par acclamation. Pour la paroisse : Jules Legault a été élu par acclamation et Jos. Beau regard et Patrick Pilon ont été élus après légère contestation et arrangements à l'amiable entre les contestants.

—Labelle, 17, —MM. Fraser, J. Bertrand, et U. Demers ont été élus conseillers par acclamation et remplacés par MM. P. E. Forget, J. Campeau et J. Vaillette.

—Saint-Faustin, 17. — MM. Jos. Careau, O. Millette et C. David ont été élus conseillers par acclamation

Volé, montre de dame avec chaîne ? (filled case) no 308494 c. m. ; a été volée au commencement de décembre. Toute personne qui l'aurait achetée ou tout orfèvre chez qui elle serait déposée pour réparation, voudra bien en avvertir Ovide Paiement, nommée. Récompense généreuse à qui la rapportera.

La famille Monast de St-Grégoire d'Iberville, est venue passer quelques jours chez M. F. X. Plante, dans le canton Laranger. M. Manast qui possède dans ce canton des lots intéressants, doit commencer au printemps à y faire des travaux de défrichement et d'établissement. Son intention est d'y établir une ferme importante que dirigera l'un de ses fils. Le "pionnier" est heureux de signaler cette louable initiative et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux occupants.

Notre estimé concitoyen M. J. Lande est allé assister en qualité de secrétaire, à la réunion annuelle de la Société d'Agriculture du comté tenue à Labelle, le 18 du courant.

De passage à Nomingue, le Rév Père Adrien Dolz, curé de la Minerve et M. Eugène Pressault ci-devant menuisier à Nomingue aujourd'hui représentant d'une fabrique de Toronto,

**REGLEMENT No 15**

Pour autoriser la Municipalité du Comté de Labelle à prélever une taxe générale aux taux de un sixième de mille dans la piastre sur toutes propriétés taxables des municipalités locales de ce comté pour payer les dépenses présumées de la corporation susdite pour l'année mil neuf cent onze, au montant de neuf cent quatre-vingt-sept \$5100 piastres.

Province de Québec.

**MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE LABELLE.**

A une session générale du Conseil Municipal du Comté de Labelle, tenue en l'Hôtel de Ville au village de Papineauville, chef lieu du dit comté, mercredi

le quatorzième jour de décembre mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à laquelle étaient présents : Son Honneur le préfet du comté, Mr. Peter Dent, maire de la partie nord du canton de Lochaber, et MM. Bruno Moncion, maire de Blake Bigelow, Wells et McGill, Charles Marin, maire de Bowman et Villeneuve, F. J. McAndrew, maire de la partie sud-est du canton de Buckingham, Antoine Leduc, maire du village de Chénéville, Achille Malo, maire de la paroisse de Cœur Trés Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance, Avila Pambrun maire de Hartwell et Preston, Octave Demers, maire de l'Ange Gardien, J. B. Bonneville, maire de Lochaber, Joseph Nadon, maire du village de Montebello, H. C. Youk,

maire de Mulgrave et Derry, Alexandre Kempf, maire de Notre-Dame de Bonsecours, Mathias Latendresse, maire de Notre-Dame de la Paix, N. Belsie, maire du village de Papineauville, Théophile Morissette, maire de Portland, Léon Thessier, maire de Ponsonby, Jos. B. Joubert, maire de Ripon, E. J. Noël, maire de St-André Avellan, Norbert Desormeau, maire de Suffolk et Addington, Théodore Leblanc, maire de St Angeleque, et Gonzague Gagnon, maire du village de Thurso, formant un quorum de ce conseil sous la présidence du préfet au fauteuil.

Il est statué et ordonné, et ce conseil maintenant statue et ordonne par Règlement comme suit, savoir :

Que dans le but de payer les dépenses présumées de la Corporation du Comté de Labelle durant l'année mil neuf cent onze (1911), savoir :

1. Pour contrat d'impression, quatre-vingt piastres. . . . . \$ 80.00
2. Pour timbre et papeterie, soixante-quinze piastres. . . . . 75.00
3. Pour salaire du Secrétaire-trésorier, trois cents piastres. . . . . 300.00
4. Pour dépenses contingentes et imprévues, cinq cent trente-deux et 5/100 piastres. . . . . 532.56

Formant un total de neuf cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante-six cents. . . . . \$987.56

Une taxe générale de un sixième de mille (1/6 1000) dans la piastre soit et est par les présentes prélevée sur toutes les propriétés taxables des différentes municipalités locales du dit comté de Labelle, suivant les rôles d'évaluation présentement en for-

ce pour fins de comté. Le dit règlement à devenir en force aussitôt après sa publication régulière.

Signé : PETER DENT, Préfet.  
J. ROBILARD, M. D., Trés.

**AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE LABELLE**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

Est par les présentes donné par le soussigné Joseph Robillard, M. D., secrétaire-trésorier, que le conseil municipal du comté de Labelle, à sa session régulière tenue à Papineauville le 14 décembre dernier, a adopté un

Règlement portant le numéro 15, prélevant une taxe générale de un sixième de mille (1/6 1000) dans la piastre sur toutes les propriétés taxables dans les différentes municipalités locales de ce comté pour payer les dépenses présumées de la dite corporation durant l'année 1911 et que la dite taxe deviendra due et payable au

secrétaire-trésorier soussigné dans les vingt jours suivant la publication du présent avis. Donné à Thurso, ce 17 jour de décembre 1910.

Signé : J. ROBILARD, M. D., Secrétaire-Trésorier.

**AGENTS DEMANDES**

Nous avons besoin de bons agents dans chaque paroisse des comtés de

WRIGHT, LABELLE, ST-MAURICE, et de CHAMPLAIN,

pour la vente de nos Pommières Bonne Commission. S'adresser à

**S. VESSOT & CIE**  
JULIETTE, P. Q.

**CHAS. DESJARDINS & CIE**



**"DESJARDINS"**

La haute réputation de notre maison ne nous permet pas de rester en arrière :

**NOUS ALLONS DE L'AVANT!**

Avec nos Créations toujours Uniques et nos Styles Artistiques nos Confections en

**FOURRURES**

sont incomparables—quoique nos prix soient strictement les plus bas—bien que la qualité reste supérieure.

Spécialités: Pardessus fourrés pour Messieurs, Manteaux pour Dames, Petites Fourrures pour Enfants.

**CHAS. DESJARDINS & CIE.,**

130, RUE ST-DENIS  
ENTRÉE SOUTERRAINE À ST-CATHÉRIQUE  
MONTREAL



Venez voir notre assortiment le plus varié et le plus considérable au Canada. . . . .

Chez nous vous achetez meilleur, plus beau, et à meilleur compte. . . . .

**NOUS LE PROUVERONS.**

**.Fumez les CIGARETTES**



**SWEET CAPORAL**